

Lorsque la demande est transmise, on obtient une représentation cartographique du projet qui permet la visualisation, le suivi, les échanges tout au long de la gestion du dossier, dès la réception jusqu'à la décision.

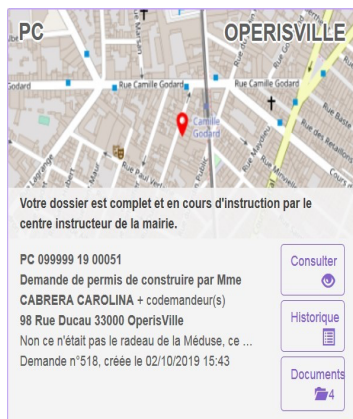
Un dossier transmis, possède un numéro de demande. Il est possible de : le visualiser, le télécharger, consulter son historique.



Chaque échange avec le service instructeur génère les mails correspondants à chaque étape de suivi :

- **Accusé d'enregistrement électronique** à chaque dépôt de dossier et/ou des pièces.
- **Accusé de réception électronique** lors de la prise en charge des dossiers et/ou des pièces par le service instructeur.
- **Accusé de notification électronique** à chaque transmission émanant du service instructeur : complétude, incomplétude, délais, décisions.

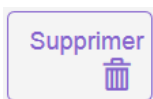
Un dossier pris en charge par le service instructeur, possède un numéro de dossier généré par le logiciel métier.



En dessous de la représentation carto, un message synthétise l'état du dossier, les actions en cours et celles à réaliser.

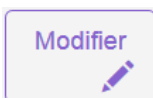
Les pictogrammes associés à chaque étape constituent un fil conducteur sur les actions à réaliser. (voir détails page suivante)

Description des pictogrammes d'action ou de visualisation, dont l'affichage est subordonné à chaque étape de la gestion du dossier.



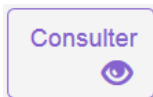
Supprimer une demande.

Pictogramme disponible uniquement avant transmission du dossier.



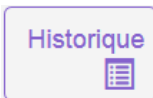
Modifier ou compléter un dossier.

Pictogramme disponible à chaque demande de pièces complémentaires.



Visualiser le dossier.

Pictogramme disponible lorsque le dossier est en cours d'instruction.



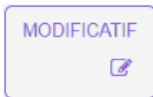
Historique du dossier.

Pictogramme disponible à toutes les étapes. Il permet d'afficher une synthèse de l'instruction, les mails et les pièces transmises par le service instructeur.



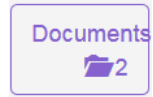
Déposer un DOC ou une DAACT.

Pictogramme disponible uniquement après décision favorable dans le cadre des dossiers éligibles à ces deux déclarations.



Déposer un permis modificatif.

Pictogramme disponible uniquement après décision favorable et avant la délivrance de la DAACT.



Documents joints par le service instructeur.

Pictogramme qui permet d'accéder au stockage de tous les documents réglementaires joints par le service instructeur

Le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme

en 4 étapes

- Saisir et gérer de manière dématérialisée les dossiers d'urbanisme.
- Obtenir les informations nécessaires sur la réglementation et l'aide au dépôt des dossiers.

<https://gnau.beziers-mediterranee.fr/>



SE CONNECTER AU GNAU

Le Guichet Numérique des Autorisations
l'Urbanisme (GNAU) dispose de 2
possibilités pour se connecter :



Connexion



Utiliser l'identification
« **France Connect** » :
(méthode
d'authentification
sécurisée, mise en place par l'État)



Qu'est-ce que FranceConnect ?

> Mot de passe oublié ?

Cliquer sur « **Pas encore de
compte** ».

> Pas encore de compte ?

Dans le cadre de la création de compte, un mail
d'activation est envoyé à l'adresse fournie. Après
activation du compte, le demandeur complète ses
données personnelles et les autres paramètres de
sécurité.

- Identité

Civilité
 Madame Monsieur

Nom Prénom

Particulier Professionnel

Date de naissance Lieu de naissance

La silhouette, après connexion, se
colore en vert.



Les icônes « **Paramètres** » et
« **Se déconnecter** » sont
disponibles.



S'INFORMER SUR LA RÉGLEMENTATION

Toutes les informations nécessaires sont disponibles
sur la page d'accueil.
Les éléments accessibles s'affichent.

Des liens permettent d'accéder aux informations
indispensables concernant les **règlements** et le
zonage par exemple.

S'INFORMER SUR LE RÈGLEMENT



L'aide nécessaire concernant le type de dossier à
déposer et le socle juridique de chaque
démarche.

Aide à la définition du
dossier

Informations sur la saisie de
dossier

Les conditions générales d'utilisation et d'autres
liens utiles d'information et de contact.

- Conditions générales d'utilisation
- Notice
- Mentions légales
- Contacts

FORMULER SES DEMANDES D'URBANISME

Cliquer sur le bouton correspondant au type de
dossier à déposer.

FORMULER UNE DEMANDE D'URBANISME NUMÉRIQUE.



2 méthodes sont disponibles :

1. **Saisir en se laissant guider** tout
au long de la constitution du
dossier.
2. **Importer le dossier** complet (ou
juste le formulaire) dans le
GNAU et bénéficier de l'aide de
l'assistant avant transmission.



Pour terminer, il est possible de :

1. « **Sauvegarder** » la demande
comme brouillon en attente.
2. « **Transmettre** » la demande.

